



ONU  HABITAT



CÔTE D'IVOIRE : PROFIL URBAIN D'ISSIA



DÉNI DE RESPONSABILITÉ : Les termes employés et le matériel utilisé dans cette publication ne reflètent pas nécessairement les points de vue du Secrétariat des Nations unies ou des diverses organisations qui lui sont liées. Les appellations employées et les informations présentées n'impliquent de la part de l'ONU-Habitat et de son conseil d'administration, aucune prise de position quant au statut juridique des pays concernés, la délimitation de ses frontières, ou compromettant les autorités en place, le système économique établi ou encore le degré de développement.

Les analyses, conclusions et recommandations de ce rapport ne reflètent pas non plus nécessairement le point de vue du Programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), son conseil d'administration et de ses États membres.

La présente publication peut être reproduite, entièrement ou en partie, sous n'importe quel format ou support, à des fins éducatives mais non lucratives, sans l'autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur, à la condition qu'il soit fait mention de la source. ONU-Habitat souhaiterait qu'un exemplaire de l'ouvrage où se trouve reproduit l'extrait lui soit communiqué. La présente publication ne peut être ni revendue ni utilisée à d'autres fins commerciales sans l'autorisation préalable du Programme des Nations unies pour les établissements humains.

La réalisation de ce rapport a été supervisée par Kerstin Sommer, Joseph Guiébo, Raphaëlle Vignol, Nicolas Maréchal, Matthieu Sublet et Florence Kuria.

Publié par le Programme des Nations unies pour les établissements humains.
Copyright © 2012

HS Number: [HS/056/12E](#)

ISBN Number: (Series) [978-92-1-132023-7](#)

ISBN Number: (Volume) [978-92-1-132472-3](#)

Impression : UNON, Publishing Services Section, Nairobi, ISO 14001:2004-certified

Les publications du Programme des Nations unies pour les établissements humains sont disponibles au bureau régional et d'information de l'ONU-Habitat ou directement :

P.O. Box 30030, GPO 00100

Nairobi, Kenya

Fax : + (254 20) 762 4266/7

Email : unhabitat@unhabitat.org

www.unhabitat.org



ONU  HABITAT



CÔTE D'IVOIRE : PROFIL URBAIN D'ISSIA

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF	4
PRÉSENTATION ET MÉTHODOLOGIE	5
CARTE	6
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	7
INTRODUCTION	9
GOUVERNANCE	11
FINANCES MUNICIPALES	13
FONCIER	14
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL	15
SERVICES URBAINS DE BASE	16
SÉCURITÉ URBAINE	19
PATRIMOINE CULTUREL	20

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF



Selon une recherche publiée dans le rapport d'ONU-Habitat, « L'État des villes dans le monde 2010-2011 », toutes les régions en voie de développement, notamment en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique, compteront en 2030 plus de personnes vivant en milieu urbain qu'en milieu rural. La moitié de la popula-

tion mondiale vit déjà dans des zones urbaines, les défis auxquels nous faisons face dans la bataille lancée contre la pauvreté urbaine sont nombreux et de taille : notre tâche est ardue, nous voulons des villes sans bidonville, où les femmes se sentent plus en sécurité, des villes inclusives avec l'électricité, l'accès à l'eau et à l'assainissement, et où les transports sont abordables, des villes mieux planifiées dans leur développement, des villes plus propres, plus vertes.

Mais comme le montre cette série de profils, il existe beaucoup de solutions intéressantes et de bonnes pratiques qu'il serait bon d'appliquer. En fin de compte, les chiffres nous disent que durant la décennie 2000-2010, 227 millions de personnes au total ont quitté les bidonvilles. Ceci signifie que les gouvernements, les villes et les institutions partenaires sont parvenus ensemble, à doubler les Objectifs du millénaire pour le développement concernant les bidonvilles, et ce, avec dix ans d'avance sur la date initialement prévue pour 2020.

L'Asie et le Pacifique se tiennent au premier rang des pays ayant réussi avec succès à atteindre cet objectif, tous les gouvernements de la région sont, en effet, parvenus à améliorer la vie de 172 000 000 habitants de bidonvilles entre 2000 et 2010. En Afrique sub-saharienne, la proportion totale de la population urbaine vivant dans des bidonvilles a diminué de 5 % seulement (soit 17 millions de personnes). Le Ghana, le Sénégal, l'Ouganda et le Rwanda sont les pays qui ont enregistré les meilleurs résultats dans la sous-région, en réduisant, durant la dernière décennie, la proportion des habitants des bidonvilles de plus d'un cinquième. Le chiffre atteint 13 % en Amérique latine et dans les Caraïbes où environ 30 millions de personnes ont quitté les bidonvilles depuis l'an 2000.

Pourtant, les estimations de l'ONU-Habitat confirment que les progrès réalisés concernant les bidonvilles ne sont pas suffisants pour contrer l'expansion démographique constatée dans les établissements informels des pays en voie de développement. En ce sens, les efforts visant à réduire le nombre d'habitants des bidonvilles ne sont ni satisfaisants ni suffisants.

Dans le cadre de nos efforts pour résoudre cette crise, l'ONU-Habitat travaille avec la Commission européenne et le Secrétariat, basé à Bruxelles, de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) pour soutenir le développement

urbain durable. Compte tenu de la diversité et de l'urgence des besoins, nous avons jugé nécessaire de développer un outil d'évaluation rapide et de planification stratégique pour mener des interventions immédiates, à moyen ou à long terme. Cet outil se présente sous la forme de cette série de publications.

Le Programme participatif d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles est basé sur un dialogue politique, entrepris en 2002, entre l'ONU-Habitat, le Secrétariat ACP et la Commission européenne. Lorsque les 3 parties se sont rencontrées au siège de l'ONU-Habitat en juin 2009, plus de 200 délégués de plus de 50 pays se sont entendus pour lancer un grand appel à la communauté internationale afin qu'elle prête davantage attention aux questions d'urbanisation, et qu'elle étende le programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles à tous les pays d'Afrique, d'Asie et du Pacifique.

Il est utile de rappeler ici combien nous sommes reconnaissants que le 9^e Fonds européen de développement pour les pays ACP de la Commission européenne ait contribué à hauteur de 4 millions d'euros (soit 5,7 millions de dollars d'après les taux de change de juin 2011) pour permettre à l'ONU-Habitat de conduire un programme qui profite à 59 villes dans 23 pays africains, à plus de 20 villes dans 6 pays du Pacifique, et à 4 pays des Caraïbes.

En effet, depuis sa création en 2008, le Programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles a acquis la confiance des partenaires, au niveau municipal et national, dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Comme le montre cette série de rapport, il apporte une contribution majeure qui vise à soutenir les efforts entrepris pour réduire la pauvreté urbaine.

Je tiens encore à exprimer toute ma gratitude à la Commission européenne et au Secrétariat ACP pour leur engagement pour ce Programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles. J'ai toute confiance que les résultats exposés dans ce profil, ou dans les suivants, seront utiles pour élaborer des réponses dans le renforcement des capacités et des investissements dans le secteur urbain.

En outre, je tiens à remercier les équipes des pays participants pour le soutien sans faille qu'ils ont apporté à ce processus, c'était la condition essentielle à la mise en œuvre réussie du Programme participatif d'amélioration des conditions de vie des bidonvilles.

Dr. Joan Clos

Directeur exécutif, ONU-Habitat

PRÉSENTATION

Le profilage en milieu urbain est une évaluation rapide des besoins, orienté sur les actions à entreprendre pour renforcer les capacités et palier aux défaillances au niveau de la ville. Le but de cette étude est de développer des politiques urbaines afin de réduire la pauvreté aux niveaux local, régional et national, à travers l'évaluation des besoins et des mécanismes de réponse. En cela, il contribue à la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement. Il est actuellement utilisé dans plus de 20 pays d'Afrique et dans les pays arabes, et a été lancé dans 30 nouveaux pays d'Afrique ainsi que dans les petits pays insulaires du Pacifique.

L'étude est basée sur l'analyse de données existantes et sur une série d'entretiens réalisés avec toutes les parties prenantes, y compris les communautés locales et les institutions, la société civile, le secteur privé, les partenaires au développement, les universitaires, etc. Cette consultation se conclue généralement par une convention collective sur un certain nombre de priorités identifiées et leur intégration dans le renforcement des capacités proposées, ainsi que sur d'autres projets qui ambitionnent tous de réduire la pauvreté urbaine.

MÉTHODOLOGIE

Le profilage urbain utilise une approche structurée où les interventions prioritaires sont convenues à travers un processus consultatif. La méthodologie du profilage urbain se compose en 3 phases :

- Phase I : 3 profils urbains de 3 villes sont réalisés pour chaque pays : généralement, la capitale, une ville de taille moyenne et une petite ville sont ainsi sélectionnées et étudiées pour fournir un échantillon représentatif permettant ensuite de réaliser un profil national. L'information est recueillie au moyen d'entrevues et de discussions avec les institutions et les informateurs clés, afin d'évaluer les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces (FFOM), rencontrées au niveau local et national, dans les milieux urbains. Les résultats sont présentés et affinés au cours de consultations réalisées dans le cadre d'ateliers communaux et nationaux pour parvenir à un consensus sur les interventions prioritaires. Les rapports nationaux et communaux synthétisent les informations recueillies et exposent les méthodes à suivre pour réduire la pauvreté urbaine, à travers des approches holistiques.
- Phase II : Il s'agit de définir clairement les priorités identifiées par les études de pré faisabilité et de développer en détail le renforcement des capacités et les projets d'investissement.
- Phase III : Elle consiste à mettre en œuvre les projets développés au cours des 2 phases précédentes. L'accent est donné sur le développement des compétences, le renforcement institutionnel et sur la mise en application des solutions adoptées.

CÔTE D'IVOIRE



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

INTRODUCTION

La commune d'Issia est située à 368 km d'Abidjan, au centre ouest de la Côte d'Ivoire, dans la région du Haut-Sassandra. Le climat est favorable à la culture du cacao, du café, de l'hévéa, du riz et au maraîchage. La population de la commune d'Issia a augmenté très rapidement ces dernières années passant de 195 663 en 1988 à 372 638 habitants en 2011. Cette évolution rapide s'explique par d'importantes migrations dues au potentiel agricole de la région qui nécessite une main-d'œuvre importante. À l'image du pays, la population d'Issia est jeune : les moins de vingt-cinq ans représentent plus de la moitié de la population totale.

La commune d'Issia dispose de 2 lycées publics, de 10 écoles primaires publiques et de 5 maternelles. Le nombre d'élèves a fortement augmenté ces dernières années suite à un programme de sensibilisation de la population.

Concernant la santé, le ratio médecin/patient reste inférieur aux préconisations de l'Organisation mondiale de la santé. La population d'Issia ne fréquente presque pas les établissements sanitaires. De 2001 à 2009, le taux d'utilisation est passé de 9,4 % à 3,14 %. Les raisons possibles pourraient être soit le manque de moyen financier, soit parce que leur résidence est éloignée du centre le plus proche. Issia est une zone endémique du paludisme qui est la première cause de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans.

GOUVERNANCE

La mairie est composée d'un conseil municipal (organe de délibération, composé de 26 membres dont 6 femmes), d'une municipalité (organe collégial de gestion, composé du maire et de 4 adjoints dont 2 femmes), d'un secrétariat général et de 4 services (socioculturel, technique, administratif et financier). Sa principale fonction est de participer avec l'État au développement économique, social, sanitaire, éducatif et culturel des populations.

Les principaux partis politiques sont représentés dans la commune d'Issia et mènent leurs activités politiques. Des associations de commerçants, de transporteurs, de jeunes et des ONG existent et exercent leurs activités librement. Ils entretiennent de bonnes relations avec les autorités municipales qui les sollicitent souvent à participer à la vie de la commune.

La communication est un élément important dans la relation entre les élus et les administrés. La commune dispose d'une radio locale. Selon les autorités communales, elle est un moyen de communication entre elles et la population.

FINANCES MUNICIPALES

Le budget communal reste uniquement alloué au fonctionnement, au détriment de l'investissement. Le budget général a enregistré une progression considérable ces dix dernières années. Au regard de l'évolution de la structure du budget, les investissements consacrés aux infrastructures de base sont insuffisants. Les différentes sources de recouvrement restent les taxes collectées auprès des différents contribuables. Mais des aides proviennent de l'État (projets du Fonds d'investissement et d'aménagement urbain), ainsi que de la coopération française et du Fond social de développement, et sont inscrites aux différents budgets votés. L'analyse du budget communal révèle que les secteurs qui bénéficient d'investissements sont l'assainissement, l'éducation et l'électrification.

FONCIER

L'initiative, l'instruction et la délivrance du permis de construire des maisons d'habitation et des immeubles échoient aux communes. Ainsi, à Issia, les lotissements sont initiés par la mairie en collaboration avec les propriétaires terriens. Le coût du mètre carré a enregistré une inflation de 567 % entre 1993 et 2010 pour les quartiers résidentiels et de 200 % dans les quartiers populaires. Les délais de mise en valeur d'un terrain sont de trois ans et le nombre de terrains attribués par la mairie s'élève à 4 991 lots. Le linéaire des voies bitumées est de 11,9 kml, soit 10 % de la commune. Le principal problème de la gestion du foncier est celui de la double attribution, la gestion de ce type de litige se fait généralement à l'amiable.

L'accroissement accéléré de la population urbaine d'Issia a des répercussions sur l'offre de logement. On note une insuffisance de logements à Issia, et la mairie ne dispose pas de politique concernant les logements sociaux. La plupart des logements sont construits par le secteur privé et les occupants de ces constructions sont locataires à 46 % et propriétaires à 35 %. L'insuffisance en matière de logement semble être l'une des causes du développement de l'habitat précaire. La commune compte 7 quartiers précaires situés à la périphérie de la ville.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

La population active varie entre 60 000 et 80 000 personnes. En 2010, la population en âge de travailler s'élevait à 54 263 personnes, 23 585 d'entre elles possédaient un emploi. L'activité économique communale est dominée par le secteur tertiaire. Des emplois saisonniers existent également, surtout dans le domaine de

l'agriculture (riziculture et cultures maraîchères). Des associations et des syndicats existent et entretiennent de bonnes relations avec les autorités municipales. Le secteur informel emploie une part importante de la population.

SERVICES URBAINS DE BASE

L'approvisionnement en eau provient du barrage et des stations de traitement des eaux. Les canalisations d'eau potable sont limitées à l'ancienne ville. La plupart des quartiers situés à la périphérie sont dépourvus de réseaux d'eau et d'assainissement. De 2009 à 2010, le linéaire de réseau n'a pas évolué et la production globale a baissé. Afin de mieux desservir les populations en eau potable, les responsables de la Société de distribution d'eau de la Côte d'Ivoire ont souhaité étendre le linéaire de réseau et régler le problème de l'assainissement. La collecte des ordures solides est gérée par la mairie avec l'appui du conseil général. Selon le service technique, environ 12 tonnes d'ordures sont collectées par jour. La commune a été subdivisée en 3 zones pour une meilleure gestion de la collecte. La commune dispose, par ailleurs, d'une décharge, malheureusement, ce site a été aménagé mais continue de servir de décharge. L'approvisionnement en électricité provient d'un barrage hydro-électrique. Le système de distribution de l'électricité rencontre les mêmes problèmes d'extension que le réseau d'assainissement. L'accès à l'électricité demeure problématique, la commune ne compte, en effet, que 9 762 abonnés. Les transports interurbains et intra-urbains dominent ce secteur. Selon le syndicat des transporteurs d'Issia, ce sont 144 minicars qui opèrent sur le territoire communal avec 5 lignes de transports. La commune dénombre 55 taxis communaux.

SÉCURITÉ URBAINE

La ville d'Issia, comme toutes les autres villes de Côte d'Ivoire, est confrontée au problème de la sécurité urbaine. Selon les responsables chargés de la sécurité, les principales infractions identifiées et traitées sont les vols à main armée, les cambriolages de maisons et les braquages sur les routes. D'après les responsables, la cause principale des infractions dans la ville est liée à la pauvreté et surtout à la présence de jeunes déscolarisés. De plus, ils font remarquer qu'il n'existe pas de plan de sécurité à l'échelle de la ville.

PATRIMOINE CULTUREL

Le principal lieu touristique d'Issia est le sanctuaire Notre-Dame de la Délivrance, créé en 1990. Chaque année, 3 pèlerinages ont lieu et pour la pentecôte, le site accueille environ 8 000 personnes. Ces rassemblements constituent un enjeu économique important pour les commerçants car ils leur permettent d'écouler leur stock de marchandise. La mairie étudie un projet d'extension du site, compte tenu du nombre important de pèlerins enregistrés chaque année et les responsables du sanctuaire souhaiteraient également remplacer les habitations présentes dans son périmètre par des hôtels pour accueillir les pèlerins.

INTRODUCTION

Le Burundi est un petit pays sans littoral situé au centre-La commune d'Issia est située à 368 km d'Abidjan, au centre ouest de la Côte d'Ivoire, dans la région du Haut-Sassandra. Elle est limitée au nord par le département de Daloa, au sud par celui de Soubré, à l'est par le département de Gagnoa et à l'ouest par le département de Duekoué. La région est une zone forestière de type tropical avec de nombreuses exploitations de cultures de rente. Le sol de type argilo-sableux est favorable à la culture du cacao, du café et de l'hévéa, et la présence de bas-fonds propices à la culture du riz et au maraîchage. Le département d'Issia est une zone pluvieuse. Les fortes précipitations et le nombre important de jours de pluie favorisent la pratique de l'agriculture.

DÉMOGRAPHIE

La population de la commune d'Issia a augmenté très rapidement ces dernières années passant de 195 663 en 1988 à 372 638 habitants en 2011. En 1998, le taux de croissance était de 3,4 %, classant Issia parmi les villes à moyenne croissance (Institut nationale de la statistique, 2003). Il a aujourd'hui baissé et n'atteint plus que 2,8 %. Cette évolution rapide s'explique par d'importantes migrations dues au potentiel agricole de la région qui nécessite une main-d'œuvre importante. La commune accueille donc de nombreux migrants internationaux (Burkinabés, Guinéens et Maliens). Ils représentent 17,6 % de la population totale. Les hommes âgés de quinze à quarante ans représentent 62,8 % de la population migrante (Rapport national sur l'état et le devenir de la population de la Côte d'Ivoire, 2006).

La densité de la population du département d'Issia a également progressé rapidement : environ 2 habitants au kilomètre carré en plus par an. Cette forte concentration s'explique par la conversion de certains villages en quartier (c'est le cas de Mousségogoua). Le taux d'urbanisation a progressé de 2,1 % entre 1988 et 1998.

La population urbaine connaît la même croissance. Alors que la population était de 11 000 d'habitants en 1975, la commune comptait 83 105 habitants en 2010. La période de forte croissance se situe entre 1975 et 1988. La population a quintuplé en vingt-cinq ans avec un taux de croissance annuel de 6,6 %. Ce taux reste supérieur à celui du pays qui est d'environ 3,3 %. À l'image du pays, la population d'Issia est jeune : les moins de vingt-cinq ans représentent plus de la moitié de la population totale. Cette jeunesse constitue la main-d'œuvre principale des exploitations de café, de cacao et d'hévéa.

ÉDUCATION

La commune d'Issia dispose de 2 lycées publics, de 10 écoles primaires publiques et de 5 maternelles. Il convient de noter la présence d'écoles privées aux différents niveaux d'enseignement. En 2006, le nombre total d'élèves du primaire a évolué considérablement. En effet, en une année, l'effectif des élèves a plus que doublé (20 000 à 45 000 entre 2005 et 2006). Cette forte croissance de l'effectif pourrait être le résultat des différentes campagnes de sensibilisation et de la distribution gratuite de manuels scolaires.

Parmi ces effectifs d'élèves en croissance, la proportion de filles a également connu un accroissement considérable. La part des filles dans l'enseignement primaire est passée de 38 % environ à plus de 41 %. Les effectifs d'élèves du secondaire ont également augmenté, passant de 3 500 à 7 500 élèves entre 2000 et 2009. Le nombre d'enseignants a peu évolué durant la même période ce qui entraîne une augmentation du nombre d'élèves par classe qui pourrait être préjudiciable pour la qualité de l'enseignement.

La loi N° 2003-208 du 7 juillet 2003, portant sur les compétences de la commune, stipule en son article 5 alinéas 9-b que la commune a en charge la construction et la gestion des écoles primaires, maternelles. Selon les autorités municipales, des écoles primaires, et des cantines ont été bâties. Au même titre, du matériel didactique a également été offert par la municipalité. La société civile est associée à la gestion des écoles à travers les comités de gestion. Ces structures initient des activités d'entretien des écoles. Mais, on signale partout l'insuffisance du nombre de latrines dans les établissements scolaire.



Classe de primaire (© DR).

SANTÉ

L'évolution rapide du taux d'urbanisation, née des mutations démographiques que connaît la commune d'Issia, représente des enjeux majeurs pour les infrastructures existantes. En matière de santé, d'hygiène publique et de contrôle de qualité, la commune est chargée de construire, de gérer et d'entretenir les centres de santé et de formations sanitaires. Mais, selon les autorités municipales, les questions de santé échoient au conseil général même si la mairie vient en appui avec des actions ponctuelles.

Les données secondaires collectées indiquent que depuis 2001, l'hôpital général, dispose des mêmes équipements. En plus, le nombre d'ambulances a baissé de 2007 et 2008 passant de 4 à 3. L'effectif du personnel soignant s'est accru de 2006 à 2009. En 2009, le nombre d'habitants pour 1 médecin était de 5 936 et de 1 infirmier pour 1 458 habitants. Ces ratios restent inférieurs à ceux préconisés par l'Organisation mondiale de la santé.

La politique nationale en matière de santé de la reproduction adoptée en 1998 s'articule autour de la santé de la mère et de l'enfant. Les principales composantes sont les soins prénataux, les vaccinations, l'accouchement et les soins postnataux. Les données disponibles révèlent qu'entre 2001 et 2006, 70 % de femmes ont accouché sans l'assistance de personnel de santé. Ceci pourrait s'expliquer soit par le manque de moyen financier, soit parce que leur résidence est éloignée du centre le plus proche. En Côte d'Ivoire, 56 % de la population parcourt plus de 5 km pour accéder à un centre de santé (selon le Rapport national sur l'État et le devenir de la population de Côte d'Ivoire, 2006). La vaccination de la mère et de l'enfant vise à réduire la mortalité infantile. C'est pourquoi certains vaccins sont exigés pour la mère et l'enfant en consultation prénatale et post-natale. L'analyse des résultats sur l'évolution de la couverture vaccinale, montre qu'elle n'est pas effective. La proportion des femmes et des enfants qui n'est pas couverte par la vaccination BCG (2009) est de 12 %. Cela peut s'expliquer par le fait que la population d'Issia ne fréquente presque pas les établissements sanitaires. De 2001 à 2009, le taux d'utilisation est passé de 9,4 % à 3,14 %. Cette situation pourrait révéler que ces populations se tournent vers les tradipraticiens qui exercent dans la commune.

Les responsables sanitaires de la commune indiquent que le paludisme est endémique dans la région d'Issia. L'incidence du paludisme est élevée puisqu'il atteint

18,28 % bien qu'elle connaisse une sensible baisse depuis 2004. Au niveau national, le paludisme reste la première cause de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans (selon le Plan national de développement sanitaire, 2009-2013).

Le nombre de cas d'IST en 2009, dans la population, observe une baisse significative. C'est pourquoi, afin de sensibiliser les jeunes, un centre d'écoute a été mis en place par la mairie, et équipé, avec l'appui de certains partenaires au développement. Selon les responsables du centre, des séances de sensibilisation sont effectuées dans les lycées et les collèges sur les risques liés aux IST et au VIH/SIDA, et sur la nécessité de recourir à des méthodes contraceptives. Les données sanitaires indiquent que les femmes de la commune n'ont pas recours aux méthodes contraceptives modernes (moins de 4 %). Par ailleurs, le centre sert aussi à sensibiliser sur d'autres problèmes tels que la criminalité, la drogue et la prostitution. Des ONG présentes dans la commune exercent dans le domaine de la santé communautaire. Ces ONG, au nombre de 4, sont regroupées au sein d'une plateforme, et appuient la mairie dans la sensibilisation de la population.

DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET PAUVRETÉ URBAINE

L'incidence de la pauvreté à Issia est de 38,3 %. L'évolution rapide de la population est un facteur de paupérisation (Enquête sur le niveau de vie des ménages, 2008). Les populations les plus vulnérables restent les jeunes. Le taux de chômage chez les personnes âgées de quinze à vingt-quatre ans s'élève à 7,6 %. C'est pourquoi, selon les autorités municipales, des projets ont été initiés, en collaboration avec le conseil général, en faveur de la jeunesse. Les autorités municipales bénéficient de l'appui des partenaires au développement. Ces projets sont dénommés « travaux à haute intensité de main-d'œuvre » et « projet permis de conduire »,

De plus, un fonds d'un montant de 5 millions de francs CFA avait été mis à la disposition de la population, à la Coopératives d'épargne et de crédit de Côte d'Ivoire, pour la réalisation de microprojets. Cependant, ce programme a été fermé pour manque de suivi. Selon les responsables de la Coopératives d'épargne et de crédit de Côte d'Ivoire, le fonds pour les microprojets a été un échec car les prêts consentis aux jeunes n'ont pas été remboursés, la plupart des bénéficiaires sont, à ce jour, portés disparus.

GOVERNANCE

CADRE INSTITUTIONNEL

La mairie est composée d'un conseil municipal (organe de délibération, composé de 26 membres dont 6 femmes), d'une municipalité (organe collégial de gestion, composé du maire et de 4 adjoints dont 2 femmes), d'un secrétariat général et de 4 services (socioculturel, technique, administratif et financier). Les compétences attribuées à la commune sont les suivantes :

- L'aménagement du territoire ;
- La planification du développement ;
- L'urbanisation et l'habitat ;
- Le développement des voies de communication et des réseaux divers ;
- Le transport ;
- Le développement en matière de santé, d'hygiène publique et de contrôle de qualité ;
- La protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles ;
- La sécurité et la protection civile ;
- L'enseignement et la formation professionnelle ;
- L'action sociale, culturelle et la promotion humaine suivant un plan de développement de la ville ;
- La promotion du sport et des loisirs ;
- La promotion du développement économique et de l'emploi ;
- La promotion du tourisme ;
- La communication.

CADRE LÉGAL

Avant l'indépendance, Issia était une subdivision coloniale. Ce n'est qu'en 1961 qu'elle fut érigée en sous-préfecture par le décret N° 61-16 du 3 janvier 1961 (Bureau international du travail, 2005). Dans les années 1980, avec le processus de décentralisation initié par les autorités ivoiriennes, Issia est devenu une commune, avec la loi N° 85-1085 du 5 octobre 1985 portant sur la création de 38 communes. La principale fonction de ces communes est de participer avec l'État au développement économique, social, sanitaire, éducatif et culturel des populations.

Pour une meilleure gestion des responsabilités entre l'État et les collectivités territoriales, notamment les communes, la loi N° 2003-208 a été votée le 7 juillet 2003, puis modifiée par l'ordonnance N° 2007-586 du 4 octobre 2007. En son article 15 du chapitre V instituant les compétences, elle définit les différentes

responsabilités attribuées à la commune. Les mesures d'accompagnement du transfert des responsabilités sont indiquées dans le décret N° 2005-249 du 7 juillet 2005 et dans la loi N° 2003-208 du 7 juillet 2003 en son chapitre III.

PERFORMANCES ET RESPONSABILISATIONS

Les principaux partis politiques sont représentés dans la commune d'Issia et mènent leurs activités politiques. Des associations de commerçants, de transporteurs, de jeunes ainsi que des ONG existent et exercent leurs activités librement. Ils entretiennent de bonnes relations avec les autorités municipales qui les sollicitent souvent à participer à la vie de la commune. C'est en cela que les directives internationales de l'ONU-Habitat sur la décentralisation indiquent que la décentralisation et la gouvernance locale sont complémentaires et participent toutes les deux au développement durable à tous les niveaux. Ce qui implique que les administrés et les autorités locales doivent être complémentaires, pour une gestion plus harmonieuse de la commune.

La communication est un élément important dans la relation entre les élus et les administrés. La commune dispose d'une radio locale. Cette radio, selon les autorités communales, est un moyen de communication entre elles et la population. Elle est gérée par un personnel qualifié dont le responsable est un fonctionnaire de l'État. En plus de la radio locale, d'autres voies de communication sont utilisées pour informer la population telles que les circulaires et les courriers. En plus de son caractère récréatif, la radio locale constitue un outil de développement. Elle pourrait permettre d'informer la population sur les grandes thématiques telles que l'hygiène, la scolarisation des jeunes filles ou la fréquentation des centres de santé, etc.



Association de femmes (© UN Photo/Basile Zoma).

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Les principaux partis politiques sont représentés dans la commune d'Issia et mènent leurs activités politiques.		Développer la radio locale.	
La présence d'associations de commerçants, de transporteurs, de jeunes et d'ONG.			
L'organe délibérant est composé officiellement de 26 membres dont 6 femmes.			
L'organe collégial de gestion (5 membres) dont 2 femmes.			
1 maire femme.			
Les autorités municipales initient des projets, en collaboration avec le Conseil général, en faveur de la jeunesse.			

FINANCES MUNICIPALES

BUDGET

Le budget communal reste uniquement alloué au fonctionnement, au détriment de l'investissement, qui pourrait être source de croissance socio-économique. Le budget général a enregistré une progression considérable ces dix dernières années. Au regard de l'évolution de la structure du budget, les investissements consacrés aux infrastructures de bases sont insuffisants. Ce qui a d'énormes conséquences sur les services urbains de base.

Les différentes sources de recouvrement restent, selon le service financier, les taxes collectées auprès des différents contribuables. Mais, des aides proviennent de l'État (projets du Fonds d'investissement et d'aménagement urbain), ainsi que de la coopération française et du Fonds social de développement, et sont inscrites aux différents budgets votés.

L'analyse du budget communal révèle que les secteurs qui bénéficient d'investissements sont l'assainissement, l'éducation et l'électrification. Les ressources allouées aux secteurs sociaux varient entre 3 000 000 francs CFA et 53 000 000 francs CFA, sur une période allant de 2001 à 2010. L'assainissement bénéficie du budget d'investissement le plus élevé suivi de l'éducation. Le secteur de la santé quant à lui, ne profite d'aucun investissement de la part de la mairie alors que, selon les autorités sanitaires, la commune est une zone endémique du paludisme, qui reste la première cause de mortalité en Côte d'Ivoire (Plan national de développement sanitaire, 2009-2013).

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
	Part du budget du fonctionnement est plus élevé par rapport à l'investissement, source de croissance socio-économique.	Possibilité d'inscrire la santé au budget.	

FONCIER

CADRE INSTITUTIONNEL

Selon le rapport 2010 de l'ONU-Habitat, « pour de nombreuses municipalités africaines, l'impôt foncier constitue la source de revenus la plus importante ». À l'instar des autres communes de Côte d'Ivoire, la gestion du foncier a toujours été un problème majeur pour le développement du tissu urbain. La gestion du foncier se faisait en commission avant 2003, et était présidée par le préfet de département. La commission était composée des représentants des Directions départementales de certains ministères et du service technique de la mairie. Selon les responsables de la Direction départementale du ministère de la Construction, la commission a arrêté de siéger en 2003, lorsque la loi sur les compétences des communes a été votée.

CADRE LÉGAL

La loi de 2003 (chapitre IV, alinéa 3b-3f-3g) définit les nouvelles prérogatives de la commune en matière d'urbanisme et d'habitat :

- Élaboration et mise en œuvre du projet de lotissement conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en la matière ;
- Initiative, instruction et délivrance du permis de construire des maisons d'habitation et des immeubles ;
- Délivrance des lettres d'attribution et des arrêtés de concession provisoire pour les communes situées hors du périmètre du district.

L'analyse de la loi révèle que l'initiative, l'instruction et la délivrance du permis de construire des maisons d'habitation et des immeubles échoient aux communes. Ainsi, à Issia, les lotissements sont initiés par la mairie, en collaboration avec les propriétaires terriens. Cette collaboration serait liée à l'extension de la commune à certains villages devenus des quartiers et dont les terres appartiennent aux populations.

PERFORMANCES ET RESPONSABILISATIONS

Le coût du mètre carré est fonction de la superficie et du quartier. Il est fixé par la mairie. On enregistre une inflation de 567 % en termes de prix entre 1993 (150 francs CFA) et 2010 (1 000 francs CFA) pour les quartiers résidentiels à cause de la très forte demande. Comparés aux quartiers résidentiels, les prix pratiqués dans les quartiers populaires ont connu une hausse généralisée moindre, même si ceux-ci ont progressé de 300 % (100 francs CFA en 1993 contre 300 francs CFA en 2010). Les délais de mise en valeur d'un terrain sont de trois ans et le nombre de terrains attribués par la mairie s'élève à 4 991 lots. Le linéaire des voies bitumées est de 11,9 km, soit 10 % de la commune.

Le principal problème de la gestion du foncier est celui de la double attribution. Ce problème est récurrent car le système d'information foncière n'est pas actualisé et la vente de certains lots se fait sans acte notarié. Les services techniques de la mairie et ceux de la Direction départementale du ministère de la Construction soulignent que la gestion de ces litiges se fait généralement à l'amiable.

L'accroissement accéléré de la population urbaine d'Issia a des répercussions sur l'offre de logement. On note une insuffisance de logements à Issia, et la mairie ne dispose pas des mécanismes et des outils de production de ces logements tel que stipulé par la loi sur les compétences des communes. Cette loi indique que la commune est chargée de la construction de logements sociaux mais la mairie ne dispose d'aucune politique en la matière. La demande de logement est de plus en plus forte par rapport à l'offre. La plupart des logements sont construits par le secteur privé et les occupants de ces constructions sont locataires à 46 % et propriétaires à 35 %.

La conséquence immédiate de cette forte demande en matière de logement est la hausse du prix de location. Selon les responsables de la Direction départementale du ministère de la Construction, le coût estimatif de la location d'un logement de 2 pièces est d'environ 25 000 francs CFA alors qu'il coûtait moins de 10 000 francs CFA il y a encore dix ans.

L'évolution démographique de la commune a également des répercussions sur la taille des ménages. La densité par logement est d'environ 2 personnes en moyenne. L'insuffisance en matière de logement semble une des causes du développement de l'habitat précaire (ONU-Habitat, 2010). La commune compte 7 quartiers précaires. Ces quartiers sont pour la plupart situés à la périphérie de la ville. Les caractéristiques de ce type de quartiers sont le manque d'eau potable, d'électricité, d'un assainissement adéquat et la mauvaise qualité des matériaux de construction.



Habitat traditionnel (© DR).

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Les lotissements sont initiés par la mairie en collaboration avec les propriétaires terriens.	La commune ne dispose pas de plan de constructions de logements sociaux.	Possibilité d'actualiser le système de gestion foncière.	
40 % des occupants des maisons sont propriétaires.	Existence de bidonvilles.		
	Doubles attributions, véritable problème dans la gestion foncière.		
	Vente de lot à plusieurs acquéreurs sans acte notarié.		

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

La population active varie entre 60 000 et 80 000 personnes. En 2010, la population en âge de travailler s'élevait à 54 263 personnes, dont 23 585 personnes ayant un emploi. Le taux de chômage des jeunes de quinze à vingt-quatre ans s'élève à 7,6 % (Enquête sur le niveau de vie des ménages, 2008).

L'activité économique communale est dominée par le secteur tertiaire. Il compte 112 structures selon les services financiers de la mairie. Les activités rencontrées appartiennent aux secteurs des finances, de l'assurance, de la télécommunication, de l'hôtellerie, du transport, de l'éducation et du commerce. Des emplois saisonniers existent également, surtout dans le domaine de l'agriculture pratiquée en périphérie des villes. Il s'agit de la riziculture et des cultures maraîchères.

De par sa position géographique de carrefour, la ville d'Issia a des relations privilégiées avec certaines villes de la région telles que Daloa (chef-lieu de région) et Gagnoa. Ainsi, l'approvisionnement du marché

en produits manufacturés provient en général du département de Daloa et c'est là que les opérations financières sont effectuées pour la plupart.

Des associations et des syndicats existent. Les commerçants sont regroupés en fédération qui compte 15 membres dont 4 femmes. Dans le transport, c'est plutôt les syndicats qui prédominent. Ces associations et syndicats entretiennent de bonnes relations avec les autorités municipales.

Le secteur informel emploie une part importante de la population. Il s'agit essentiellement des petits commerçants, des artisans, des vendeurs d'articles vestimentaires, d'ustensiles, des mécaniciens, des menuisiers, des bijoutiers, des cordonniers, des coiffeurs, etc. Les artisans emploient surtout des apprentis. Cette main-d'œuvre n'est pas rémunérée. Il convient de noter l'inexistence de regroupements ou d'associations au sein des artisans.



Élevage de bovins.



Jeune femme vendant des fruits (© DR).

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
La population active est en relative progression, elle varie entre 60 000 et 80 000 personnes.	Le taux de chômage des jeunes de quinze à vingt-quatre ans s'élève à 7,6 %.		
Activités économiques pratiquées : secteur des finances, de l'assurance, télécommunication, hôtellerie, transport, éducation et commerce.			
Secteur informel composé de petits métiers : mécaniciens automobiles et motocyclettes, menuisiers, bijoutiers, cordonniers, coiffeurs.			

SERVICES URBAINS DE BASE

ÉTAT DES LIEUX DES SERVICES URBAINS DE BASE

ACCÈS À L'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Les canalisations sont limitées à l'ancienne ville. La plupart des quartiers situés à la périphérie (axe Daloa-Gagnoa) sont dépourvus de réseaux d'eau et d'assainissement. Selon les responsables de la société de distribution, l'approvisionnement en eau provient, depuis plusieurs années, du barrage et des stations de traitement des eaux. Des actions avaient été prévues avec la mairie, telles que l'extension du réseau d'eau dans le quartier Mira. Cependant, la crise post-électorale n'a pas permis de réaliser ce projet. Ils ont également souligné que l'inexistence d'assainissement dans les nouveaux quartiers empêche les populations d'accéder à l'eau potable. Celles-ci se rabattent sur les puits pour leur approvisionnement en eau.

De 2009 à 2010, le linéaire de réseau n'a pas évolué et la production globale a baissé ainsi que le nombre d'abonnements. La Société de distribution d'eau de la Côte d'Ivoire est liée à l'État par un contrat, qui fixe le coût des branchements subventionnés respectivement à 19 000 francs CFA, et à 30 000 francs CFA pour les branchements normaux. Afin de mieux desservir les populations en eau potable, les responsables de la Société de distribution d'eau de la Côte d'Ivoire ont souhaité l'extension du linéaire de réseau et le règlement du problème de l'assainissement.

ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS POUR LA FOURNITURE EN EAU POTABLE À ISSIA

	2009	2010
Source d'approvisionnement	Eau de surface, station de traitement pour l'eau, réseau de distribution de l'eau potable (9 km)	
Production globale (m ³)	414 563	396 419
Consommation brute (m ³)	400 172	379 495
Linéaire de réseau (m)	53 082	53 082
Nombre d'abonnés	3 606	3 984
Nombre d'abonnements fonctionnels	2 410	2 758

Source : Société de distribution d'eau de la Côte d'Ivoire/Issia.

Le linéaire de réseau, en terme de caniveaux, est de 5,5 km. Selon les services techniques de la mairie, la commune ne dispose pas de système d'assainissement collectif, et seuls les caniveaux servent à drainer les eaux pluviales. Cependant, la population est responsable de

l'obstruction de ces caniveaux, créant des foyers d'infection, source de nombreuses maladies.

À Issia, certains ménages utilisent des fosses septiques pour évacuer leurs eaux usées, mais d'autres les rejettent dans les caniveaux. Selon les responsables techniques de la mairie, des séances de sensibilisation sont organisées par le service d'hygiène sur les risques liés aux eaux usées stagnantes. Le pourcentage de la population utilisant des toilettes à chasse d'eau et celle utilisant des latrines à fosse sont respectivement de 6,4 % et de 83,7%.



Latrine publique (© DR).

COLLECTE DES DÉCHETS SOLIDES

La collecte des ordures solides est gérée par la mairie avec l'appui du conseil général. Selon les responsables techniques de la mairie, la gestion de ces ordures se fait suivant 3 systèmes de collecte :

- Collecte des ordures ménagères, en faisant du porte à porte à l'aide de véhicules (tracteurs de ramassage) ;
- Groupage des ordures dans des bacs installés à divers endroits de la commune. Ces bacs sont également mis à disposition des populations pour y déposer leurs ordures ;
- Combinaison des 2 premiers systèmes.

La commune dispose de 2 tracteurs d'une capacité de 3,5 tonnes chacun et de 1 benne d'une capacité de 5 tonnes. Selon le service technique, environ 12 tonnes d'ordures sont collectées par jour et entre 9 000 à 10 000 tonnes par an. La commune a été subdivisée en 3 zones pour une meilleure gestion de la collecte.

La commune dispose, par ailleurs, d'une décharge située sur l'axe Issia-Gagnoa, malheureusement, ce site a été loti mais continue de servir de décharge. Malgré les collectes de 12 tonnes d'ordures par jour dans la commune, des dépôts sauvages subsistent. La proportion des ménages ayant accès à un système de ramassage ou de précollecte est 29,6 % (Enquête sur le niveau de vie des ménages, 2008).

ACCÈS À L'ÉNERGIE

L'approvisionnement en électricité provient d'un barrage hydro-électrique. La production équivaut à 19 212 kW/h pour une consommation brute de 16 752 kW/h. Le système de distribution de l'électricité rencontre les mêmes problèmes d'extension que le réseau d'assainissement. Les autorités municipales ont bénéficié, à la faveur de la visite du Président de République dans la commune, d'un financement pour l'extension du réseau et de subventions pour permettre aux populations les plus défavorisées d'avoir accès à l'électricité. Malgré cela, l'accès à l'électricité demeure problématique et la commune compte seulement 9 762 abonnés.

CIRCULATION URBAINE ET INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Les transports interurbains et intra-urbains dominent ce secteur. Selon le syndicat des transporteurs d'Issia, ce sont 144 minicars qui opèrent sur le territoire communal avec 5 lignes de transports. Cependant, force est de constater que les arrêts de bus s'improvisent parfois sur les trottoirs ce qui peut provoquer des accidents.

Par ailleurs, selon les services financiers de la mairie, la commune dénombre 55 taxis communaux. Les taxis communaux disposent d'un syndicat pour la défense de leurs intérêts.

Contrairement aux minicars, des sociétés de transport mieux organisées, disposent de gares, elles sont au nombre de 7. La principale destination de ces sociétés est Abidjan, mais compte tenu de la présence de migrants étrangers, des lignes en direction du Burkina Faso existent également à Issia.



Route latéritique sur la commune d'Issia (© DR).

SÉCURITÉ URBAINE

La ville d'Issia, comme toutes les autres villes de Côte d'Ivoire, est confrontée au problème de la sécurité urbaine. Selon les responsables chargés de la sécurité, les principales infractions identifiées et traitées sont les vols à main armée, les cambriolages de maisons et les braquages sur les routes (coupeurs de routes). D'autres infractions telles que les violences conjugales et les viols sont enregistrées mais leur proportion demeure faible comparée aux autres infractions.

Selon les responsables, la cause principale des infractions dans la ville est liée à la pauvreté et surtout à la présence de jeunes déscolarisés. Ces mêmes responsables font remarquer qu'il n'existe pas de plan de sécurité à l'échelle de la ville. Néanmoins, la mairie appuie financièrement la police avec une dotation en carburant d'un montant de 50 000 francs CFA. Les endroits les plus dangereux de la ville sont situés à la périphérie, la plupart des rues et des habitations n'y sont pas éclairées. La commune d'Issia disposait d'un commissariat de police mais il a été détruit pendant la crise post-électorale.

PATRIMOINE CULTUREL

Le principal lieu touristique d'Issia est le sanctuaire Notre-Dame de la Délivrance, créé en 1990. Selon ses responsables, le site est assez fréquenté. Chaque année, 3 pèlerinages ont lieu à Issia : pour le dimanche de la Miséricorde (une semaine après pâque), pour la pentecôte et l'assomption (15 août). À l'occasion de la pentecôte, le site accueille environ 8 000 personnes dont certains étrangers. Ces rassemblements sont un enjeu économique important pour les commerçants car ils leur permettent d'écouler leur stock de marchandise.

Les responsables du sanctuaire affirment être en contact avec les autorités locales. Par exemple, lors des grands pèlerinages, des agents de la police et de la gendarmerie viennent assurer la sécurité du site. Compte tenu du nombre important de pèlerins enregistrés chaque année, la mairie étudie un projet d'extension du site.

C'est pourquoi, les responsables du sanctuaire souhaitent remplacer les habitations présentes dans le périmètre du site par des hôtels pour accueillir les pèlerins, comme cela se fait dans les grands sanctuaires comme celui de Lourdes (France). À cet effet, ils suggèrent que la mairie relocalise les propriétaires des habitations situées aux alentours du site, et prévoit la construction d'hôtels en partenariat avec les responsables du sanctuaire.



Notre-Dame de la Délivrance (© DR).

PROFIL URBAIN D'ISSIA

Le profilage urbain consiste en une évaluation rapide des conditions de vie urbaine, afin de définir les actions à mener, en identifiant les besoins prioritaires, sur le renforcement des capacités nécessaire et sur les réponses institutionnelles possibles aux niveaux local et national. Le but de cette étude est de développer les politiques de réduction de la pauvreté urbaine aux niveaux local, régional et national, à travers une évaluation des besoins et des mécanismes de réponse, et de contribuer à la mise en œuvre à grande échelle des Objectifs du millénaire pour le développement. L'étude est basée sur l'analyse des données existantes et sur une série d'entretiens avec toutes les parties prenantes, y compris les communautés et les institutions locales, la société civile, le secteur privé, les partenaires au développement, les universitaires, etc. La consultation aboutit généralement à un accord commun sur les priorités et sur leur développement à travers des campagnes de renforcement des capacités et d'autres projets visant tous, à la réduction de la pauvreté urbaine. Ce profilage urbain est mis en œuvre dans 30 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, offrant la possibilité de faire une analyse comparative entre ces différents pays. Une fois terminée, cette série d'études pourra servir de base de réflexion aux autorités centrales et locales, aux acteurs urbains, ainsi qu'aux bailleurs de fonds et aux agences d'aides extérieures.

HS Number: [HS/056/12E](#)

ISBN Number: (Series) [978-92-1-132023-7](#)

ISBN Number: (Volume) [978-92-1-132472-3](#)



Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains

P.O Box 30030 - 00100, Nairobi, Kenya

Tel: +254-20-7623120

Fax: +254-20-7623426/7 (Central Office)

infohabitat@unhabitat.org

www.unhabitat.org/publications